

LA RIVE



30

Septembre 2022

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito:

L'Etat de la Commune...

Les Américains ont pris une bonne habitude en politique. Tous les ans, le Président des Etats-Unis prononce un discours sur l'Etat de l'Union. Ce discours est prononcé devant la chambre des représentants et le Sénat, et diffusée en direct sur toutes les chaînes de télévision... Ce très bon exercice de démocratie a un peu son pareil dans nos communes, lorsque les Maires présentent leurs voeux de Nouvel An, ils font un peu le bilan de ce qu'ils ont fait l'année écoulée... Malheureusement, depuis le début de la pandémie, les Maires ne se plient guère à cet exercice... Alors dans ce numéro, nous allons le faire à leur place, mais pas tout à fait de la même manière...

En effet, lorsque les élus municipaux se penchent sur l'état de leur commune, ils ne se préoccupent que du domaine public. Tout ce qui touche la propriété privée les dépasse, sauf bien sûr les problèmes d'ordre public, d'hygiène et de sécurité, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire...

Etat des lieux du domaine privé

Alors bien entendu, tout ce qui est de l'ordre du domaine privé pourrait être banni de notre réflexion, sauf que si les pouvoirs publics n'interviennent pas d'une façon coercitive, ils encouragent souvent les citoyens à améliorer les choses par des mesures incitatives...

C'est le cas, par exemple, de l'habitat "dégradé"... Quelques maisons dans notre village tombent en ruine et il faudrait que leurs propriétaires se mobilisent pour, soit les restaurer, soit les détruire... Les pouvoirs publics ont prévu des aides, encore faut-il que les citoyens soient informés de ce coup de pouce, et surtout qu'on les encourage à améliorer la situation de leur bien...

Après les habitations, dans le domaine privé, on peut améliorer l'état des bois, des champs et des clôtures qui les délimitent... Tout est loin d'être parfait encore dans ce domaine-là, mais au regard du droit, aucune autorité publique ne peut vous forcer à entretenir un bien si vous le laissez se dégrader... Sauf si cette dégradation entraîne un danger pour la vie d'autrui... C'est le cas pour un immeuble menaçant ruine et qui risque de s'écrouler sur le domaine public... Les pouvoirs publics ne peuvent faire qu'une chose: encourager les citoyens à entretenir leurs biens en finançant tout ou partie des dépenses...

Les habitations de la commune...

L'espace privé, ou plutôt privatif commence par les habitations du village... Celles-ci sont globalement en bon état, dans un bon état d'entretien, et bénéficiant quasiment toutes du confort moderne... On peut cependant regretter un certain laisser-aller pour quelques-unes d'entre elles, dont les propriétaires ne se soucient pas trop de la propreté des extérieurs... Et puis il y a les ruines... Et de belles ruines! Il n'y en a plus que deux, mais elle font un peu tâche dans le paysage... Les héritiers ont sans doute trop tardé à les vendre, ce qui fait que « le temps a fait son œuvre » comme on dit, et il n'y a plus grand-chose à faire pour les réhabiliter!



Pour le reste, ce sont les champs, les pâtures, les bois et les forêts...

Le domaine agricole de la commune...

Les champs, on ne sait pas trop ce que l'on met dedans, on ne peut donc savoir si la terre est en bon état... Ou si les sols sont lessivés et qu'ils ne tiennent que par les intrants chimiques qu'on déverse dessus... Mais débattre de ce problème nous amènerait trop loin, et soulèverait des questions techniques qu'il est difficile de maîtriser...

Les pâtures, elles, sont davantage épargnées par les traitements chimiques, bien qu'en début de printemps, on voit des tracteurs venir épandre de l'engrais pour fertiliser les sols... On n'y voit plus guère de bétail, et les agriculteurs les exploitent surtout pour y couper le foin, denrée qui, avec le réchauffement climatique, a pris de la valeur, et devient une denrée financièrement rentable... Par contre du fait qu'elles ne servent plus à élever des bêtes, les clôtures sont peu ou pas entretenues. Elles sont envahies de broussailles et de ronciers que personne ne vient couper... Ça donne parfois à la campagne un air d'abandon qui n'est pas toujours très esthétique... Mais enfin, si on veut être positif, on peut se dire que ça permet à la biodiversité de se développer... D'ailleurs, je ne sais pas si ces pâtures vont résister encore longtemps à la convoitise des céréaliers qui les verraient d'un bon œil se transformer en champs de céréales, compte tenu de la flambée des prix du blé...



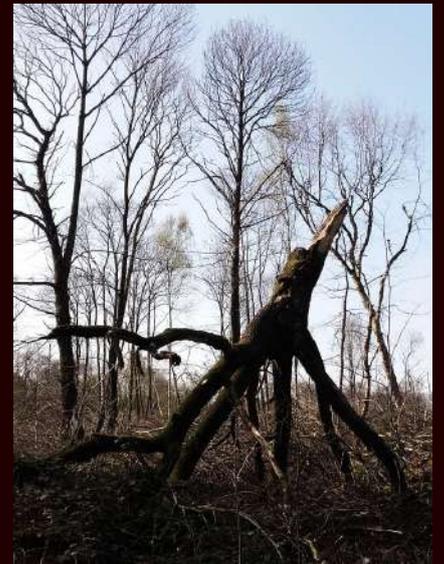
Les bois et les forêts...

Les bois et les forêts, ne sont pas, loin s'en faut, les espaces les plus épargnés du territoire... Avec le réchauffement climatique, beaucoup d'arbres ont terriblement souffert, et beaucoup ne survivent pas aux canicules... Avec l'explosion de la demande mondiale, les coupes rases se multiplient et aujourd'hui, les bois qui contenaient des essences traditionnelles comme le chêne ou le châtaignier, sont coupés et remplacés par du peuplier, qui pousse plus vite et nous voyons ainsi disparaître ce qui restait de forêt primaire et toute la richesse de la flore et de la faune qui vivaient dedans...

coupes rases autour du Mon Peleu...



La souffrance des arbres de la forêt



Toutes ces photos ont été prises dans les bois que l'on appelle aussi "l'antique forêt de Beine", entre le Bois de Berny et le Mont des Pierres en passant par le Mont Peleu... Ces images racontent l'extrême fragilité de nos forêts et leur lente dégradation consécutive aux étés caniculaires que nous connaissons actuellement, phénomène qui tend à se généraliser et qui nous mène tout droit à une catastrophe climatique!

Les chemins privés...

Et pour circuler dans tous ces endroits, il nous faut des chemins... Ceux de la commune, nous en parlerons plus loin, mais les voies privées font aussi partie du patrimoine villageois... Je sais, aujourd'hui, les propriétaires des droits de chasse interdisent leur accès, alléguant le sacro-saint droit de la propriété... Mais de tout temps, enfin dans l'ancien temps, ces chemins étaient ouverts aux promeneurs... Quand nous étions jeunes, dans les années 70, nous allions tous les dimanche de la belle saison nous promener à la tombe Régnier, et personne n'y trouvait à redire... C'était en quelque sorte un droit coutumier que personne n'aurait remis en cause...

Les chasseurs veulent donc garder ces chemins pour eux et font barrage, parfois violemment aux randonneurs qui les empruntent... Mais comme personne d'autre ne les utilise, ils sont envahis par les ronciers, et petit à petit disparaissent... Pire! Ils ont fermé l'accès à certains chemins, alors qu'une partie de ceux-ci sont communaux... C'est notamment le cas d'un morceau de chemin communal qui passe devant la ferme de la forêt... Un morceau de celui-ci appartenant à la commune est derrière le portail, et pire, un morceau de cette voie a disparu et a été remblayé ! Mais nous y reviendrons...



Les cours d'eau...

Au sujet du domaine privé, nous devrions aussi parler des cours d'eau... La plupart du temps en effet, sauf quand ils coulent sur une parcelle appartenant à la commune, ils sont la propriété des riverains... Hors si les cours d'eau sont bien une propriété privée, en revanche ils obéissent à une réglementation très stricte concernant leur entretien, entretien que les propriétaires ont l'obligation de prendre en charge!

Et on sait qu'à Ugny le Gay, cette obligation est loin d'être respectée... Comme d'ailleurs une autre obligation, celle de demander l'autorisation avant de procéder à tous travaux sur un cours d'eau qui modifierait l'équilibre écologique de celui-ci...

Hors, il y quelques mois, on ne s'est pas gêné pour buser le départ d'un ruisseau afin de réunir deux parcelles, et je ne crois pas qu'on ait demandé la moindre autorisation...



Dans l'ensemble, l'eau circule bien dans notre village... Non pas que les riverains ou les pouvoirs publics ne fassent des efforts gigantesques pour l'aider à le faire, mais parce que tout simplement le village étant situé sur un terrain vallonné, la pente est quasiment toujours suffisante pour que l'eau s'écoule facilement... Les seuls endroits du village où l'eau stagne ont des toponymes d'ailleurs révélateurs: Marais Ponchy, étang des Fresnes... Ces endroits sont d'ailleurs propices à la construction d'étangs. On peut en dénombrer une bonne douzaine sur le territoire.

En conclusion, si le domaine agricole de notre commune est en relatif bon état, les bois souffrent aujourd'hui des sécheresses à répétition... Le manque d'entretien des clôtures entourant les pâtures donnent à nos campagnes un sentiment d'abandon. Les chemins privés qui faisaient le bonheur des promeneurs à pied ou à vélo nous sont maintenant interdits, alors que beaucoup de ces chemins sont en partie communaux! Le bâti privé est en relatif bon état, mais vieillissant et thermiquement peu isolé, avec quelques ruines qui font tâche dans le paysage...

État des lieux du domaine public...

Le domaine public communal est composé de quatre catégories de biens:

- _ le bâti communal.
- _ les chemins ruraux et les voies communales.
- _ les terres agricoles et les espaces boisés.
- _ les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eau pluviale, et éventuellement les réseaux électrique et téléphonique...

Le bâti communal.

Le Bâti communal, à UGNY LE GAY, se résume aujourd'hui à trois bâtiments, si on excepte l'abri-bus de la place de l'Eglise qui pourrait se rattacher à du mobilier de voirie:

- _ la Mairie-Ecole.
- _ l'Eglise.
- _ le Jeu d'Arc.



Je cite le Jeu d'Arc, bien que malheureusement, ce bâtiment ne fasse pas partie du domaine communal d'UGNY LE GAY. Il appartient effectivement à la commune de CAUMONT! Vous raconter par quels méandres administrativo-politiques ce bâtiment ayant appartenu à la compagnie d'arc d'UGNY LE GAY est passé entre les mains de la Mairie de CAUMONT nous tiendrait un long chapitre, je vous le raconterai une autre fois...

La **Mairie-École** est un bâtiment assez ancien qui date du 19ème siècle et qui n'a pratiquement pas changé d'aspect extérieur depuis sa construction. Nous l'appelons Maire-École car jusqu'en 1989, à Ugny le Gay, il y avait une école... Elle sert actuellement de salle des fêtes et tout le rez-de-chaussé était dévolu au logement de fonction de l'instituteur. L'ajout en parpaing qui prolonge la cuisine en fait d'ailleurs foi... Cet ajout correspond à l'ancienne salle de bain-cabinet de toilette qu'il avait fallu construire pour répondre aux normes d'hygiène des temps modernes...

Ce bâtiment a bien sûr été rénové par petites étapes. Sa rénovation complète avait été programmée dans le projet municipal de 2001, mais le conseil de l'époque ne l'a pas entendu de cette oreille et a préféré construire des trottoirs plutôt que de rénover la Mairie...

Il faut dire qu'il y avait fort à faire pour réhabiliter un bâtiment qui n'avait pas bougé depuis des décennies. Certes le logement de fonction avait été refait en 1982, pour recevoir la remplaçante de l'ancienne institutrice partie en retraite. Rénovation que celle-ci avait imposée sous peine de refuser le poste! Mais le reste était encore bien vétuste... Le bâtiment suait l'humidité, car il n'était quasiment pas chauffé. Entre 1995 et 2008, nous avons donc installé le chauffage central et refait toute l'électricité, changé les huisseries du rez de chaussée et refait quelques peintures... Les conseils municipaux suivants ont fait le reste, ce qui donne à notre mairie un aspect relativement potable. Un gros souci cependant: **c'est une véritable passoire thermique!** Il va donc falloir penser à l'isoler complètement si on ne veut pas que les factures de chauffage explosent. Et même, suivant les directives gouvernementales, notre municipalité devrait remplacer sa vieille chaudière à fuel (elle doit avoir un quart de siècle) par une énergie alternative! Les financements de l'état ont été annoncés, mais il va falloir que notre conseil municipal se réveille pour élaborer le projet... Et que dire des travaux d'accès pour les personnes à mobilité réduite qui n'ont toujours pas vu l'ombre d'un commencement...

J'ai interpellé notre nouveau député, Monsieur José BEAURAIN à ce sujet... Espérons qu'il ait plus d'attention pour l'avis de ses concitoyens que son prédécesseur Monsieur Marc DELATTE, qui n'a jamais daigné répondre à ma requête qui le priait de donner son avis sur le non-contrôle des assainissements individuels...

Comme bâtiment important dont s'occupe la commune, il y a **l'église**... Elle n'est pas très fréquentée, mais c'est un lieu symbolique où la population a l'habitude de se rencontrer soit pour des événements heureux, mariages, baptêmes, concerts de musique, soit pour des événements malheureux comme les enterrements. La municipalité a donc le devoir de la conserver en bon état, même si ce bâtiment ne concerne pas son administration puisqu'il est dévolu au culte catholique...

Depuis 1995, notre église a reçu un certain nombre de soins, rendus nécessaires pour sa bonne conservation. Les combles ont été vidés de l'épaisse couche d'excréments d'oiseaux qui s'était accumulée depuis des décennies. On a donc tendu des filets sur les ouvertures du clocher pour éviter que ces pigeons ne reviennent... On a consolidé le clocher car il brinquebalait un tantinet quand la cloche carillonnait... On a installé un système électronique pour gérer son fonctionnement. On avait aussi équipé les vitraux de grille de protection car quelques bambins du village s'amusaient à casser les vitraux à coups de lance-pierres. On a refait l'électricité, et plus récemment, la communauté de communes a fait repeindre l'intérieur de notre église par le chantier école qu'il pilote depuis quelques années... Ce bâtiment est donc aujourd'hui relativement sain et, mis à part quelques signes d'humidité sur les murs, reste dans un état relativement correct...

Les chemins ruraux et les voies communales.

Le domaine public communal englobe toutes les voies de communication qui traversent le village, à l'exception des routes départementales, voire nationales (mais nous n'en avons pas)...

Pour les départementales, la Mairie a la charge de leur entretien dans les limites du village, c'est à dire la partie qui se situe entre les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération.

C'est pour ça que le Conseil Municipal a toujours refusé de souscrire à la demande de Monsieur PATRISSE, propriétaire de la Grenouillère, qui voulait que l'on replace l'entrée du village devant sa maison (comme c'était d'ailleurs il y a bien des années, la vieille carte postale ci-dessous en fait foi)...



Sur cette vieille carte postale, datant du début du vingtième siècle, on voit (dans le cercle rouge), la pancarte Ugny le Gay, devant la ferme de la grenouillère...

Les premiers travaux de rénovation des voies communales datent d'un demi-siècle... On a commencé par la rue de la Forge (en 1973, là où habitait le Maire de l'époque, et oui "...charité bien bien ordonnée commence par soi-même..." comme on dit). Puis dix ans après, dans les années 80, on a refait les rues Rodgers et Thunder, avec un choix de revêtement des trottoirs qui n'a pas tenu... C'est pour ça qu'en 1998, pour la rue Baligant et le bout de rue Thunder devant le cimetière on a choisi un bon macadam enrobé... Pour le reste du village, j'avais programmé toute sa traversée dans les années 2000. J'avais présenté une la demande de subvention au Conseil Départemental en évoquant un accident mortel survenu sur la route de Guivry pour justifier l'urgence des travaux... Celui-ci avait accepté de financer le projet, et les travaux auraient pu commencer dès l'année 2006... Mais compte tenu du climat excécrable régnant au sein du Conseil Municipal, climat largement entretenu par l'influence néfaste de Monsieur Waton sur une conseillère municipale, j'ai décidé de laisser la charge des travaux au Maire qui me succéderait... Ce n'est pas très glorieux, mais la tolérance humaine à la bêtise et la méchanceté a ses limites...

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'entretien des voies communales... Notamment sur le fait que la rue Serpente n'a pas encore été refaite...

Il faudrait aussi parler des chemins ruraux, et aussi des réseaux d'eau pluviale, d'eau potable, de téléphone, d'électricité, de fibre optique; à qui appartiennent-ils, qui touche la redevance d'occupation de l'espace public pour les réseaux qui n'appartiennent pas à la commune? Mais nous aborderons ces sujets dans un autre numéro... **A suivre...**